

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le 12 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël. DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Gwendoline PICHARD à M. Joël DANIEL  
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES  
M. Gwenaël COURTET à Mme Françoise BALLESTER

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	6 octobre 2020
Date de l'affichage	6 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

-----

**2020 87      Cession de la parcelle ZP 732 au profit de l'entreprise MAHÉ-HUBERT S.A.S. à Pen Mané 3**

**Rapporteur : L. Mélois**

Lors de sa séance du 25 janvier 2011, le Conseil Municipal avait autorisé la vente d'une parcelle de 3 640 m<sup>2</sup> à l'entreprise MAHÉ-HUBERT pour l'accès à sa parcelle au nord-ouest du Parc d'Activités de Pen Mané 3.

Les 2 parties ont donc décidé, d'un commun accord, de réduire la vente au stricte besoin d'accès à la parcelle, soit une surface de 900 m<sup>2</sup>, à prendre dans l'ancienne parcelle ZP 690, et cadastrée ZP 732.

L'entreprise MAHÉ-HUBERT SAS a obtenu, en 2018, une autorisation pour l'aménagement d'un site ICPE de valorisation des déchets inertes et installation d'un bungalow, sur son terrain dans le Parc d'Activités de Pen Mané 3.

Le prix reste le même, soit 12 € le m<sup>2</sup> (net vendeur ou HT si récupération de la TVA).

Il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de la parcelle ZP 732 à l'entreprise MAHÉ-HUBERT S.A.S. pour un montant de 10 800 € (net vendeur ou HT si récupération de la TVA).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 08 septembre 2020 ;

**AUTORISE** la vente de la parcelle cadastrée ZP 732, d'une surface de 900 m<sup>2</sup>, pour la somme de 10 800 € (net vendeur ou HT si récupération de la TVA) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession ;

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres et le dévoiement des réseaux, seront à la charge de l'acquéreur.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme,  
Guidel, le 13 octobre 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL**

